

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **8 août 2017 à 20 h 00**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseill(e)r(e)s: M. Paul Cozens
Mme Lise Charest
Mme Julie Lemieux
M. René-Philippe Hébert
M. Alexandre Zalac
M. Mario Cardinal

Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée.

ADMINISTRATION

124-08-17

Ouverture de la séance

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Lise Charest et résolu de procéder à l'ouverture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

125-08-17

Adoption de l'ordre du jour et inscription d'un point 23

Sur proposition de Mme Lise Charest, secondé par Mme Julie Lemieux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et d'y ajouter le point 23 :

23) Budget – Journée de la Culture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

126-08-17

Adoption du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2017

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2017 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Correspondance

127-08-17

Re : Assujettissement au Service 2-1-1

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a compétence pour le service 2-1-1 pour les onze municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE les douze municipalités de la MRC hors CCM demandent l'accès au service 2-1-1 ;

CONSIDÉRANT QUE le service 2-1-1 cadre dans la Politique de développement social durable de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges annonce son intention de se prévaloir de l'article 678.0.1 du *Code municipal du Québec* pour déclarer sa compétence relativement au service 2-1-1 à l'égard des douze municipalités de la MRC hors CMM

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu :

QUE la municipalité de Très-Saint-Rédempteur s'assujettit à la compétence de la MRC relativement au service 2-1-1.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

128-08-17

Re : Modification à la séance ordinaire du conseil municipal du 10 octobre 2017 de Très-Saint-Rédempteur

CONSIDÉRANT QU'il y aura des élections municipales le 5 novembre 2017 ;

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. René-Philippe Hébert de devancer la date de la séance ordinaire du 10 octobre à 20 h, au 3 octobre 2017 à 20 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

Dépôt du rapport des dépenses du directeur général en vertu de la délégation de compétence

Une copie du rapport de Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, est déposée au conseil.

129-08-17

Comptes à payer

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu d'approuver la liste des comptes à payer, pour un montant total de **68 146.59 \$**, dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

Chèques nos C1700169 à C1700187	55 367.30 \$
Paiement AccèsD (L) L1700087 à L1700094	7 581.10 \$
Chèques de salaires nos D1700123 à D1700131	5 198.19 \$
GRAND TOTAL	<u>68 146.59 \$</u>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

130-08-17

Re : Autorisation virements de crédit

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par Mme Lise Charest et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder aux virements de crédits nécessaires aux postes budgétaires suivant la liste déposée :

Un montant de **55.00 \$** soit transféré du poste budgétaire (02-371-00-448) «TRANSPORT SOLEIL» au poste budgétaire (02-110-00-951) «QUOTE-PART MRC - LÉGISLATION».

Un montant de **25.00 \$** soit transféré du poste budgétaire (02-371-00-448) «TRANSPORT SOLEIL» au poste budgétaire (02-130-00-951) «QUOTE-PART MRC - ADMIN GENERALE».

Un montant de **5.00 \$** soit transféré du poste budgétaire (02-371-00-448) «TRANSPORT SOLEIL» au poste budgétaire (02-220-00-451) «QUOTE-PART MRC – SERVICE 911 & 311».

Un montant de **365.00 \$** soit transféré du poste budgétaire (02-371-00-448) «TRANSPORT SOLEIL» au poste budgétaire (02-610-02-951) «QUOTE-PART MRC – GÉOMATIQUE MUNICIPALE».

Un montant de **1798.00 \$** soit transféré du poste budgétaire (02-610-00-280) «ASSURANCE COLLECTIVE» au poste budgétaire (02-610-00-411) «URBAN CONSULTATION».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

131-08-17

Remboursement de taxes foncières

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par M. Paul Cozens et résolu à l'unanimité des conseillers que suite à la réception des paiements de taxes foncières 2017 payées en trop, un remboursement soit effectué pour les matricules suivants :

- matricule 3730 69 9700 0 000 0000 493.95 \$
- matricule 3832 75 7533 0 000 0000 912.63 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

132-08-17

3^e versement - Quotes-parts MRC Vaudreuil-Soulanges

Adoption d'une résolution concernant le troisième versement pour la Municipalité régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges au montant de **20 693.00 \$** et qui doit être reçu au plus tard le 4 septembre 2017. Le chèque doit être libellé à l'ordre de la Municipalité régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges.

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Paul Cozens et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque libellé à la Municipalité régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges au montant de **20 693.00 \$** en paiement de la facture no 2017-000196 et constituant le troisième (3^e) versement pour les divers services de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour l'année 2017, et ce, à même les montants déjà prévus aux divers postes budgétaires concernés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

133-08-17

Autorisation – Achat d'un module informatique « Rôle en ligne »

CONSIDÉRANT la modernisation du rôle d'évaluation qui permet aux utilisateurs (citoyens et professionnels de l'immobilier tels les notaires, créanciers hypothécaires et autres professionnels reconnus) de consulter en ligne le rôle de taxation de la municipalité afin d'accéder sans frais et sans aucune modalité particulière, comme l'évaluation municipale d'une propriété, son cadastre, sa superficie ainsi que les taux applicables à l'immeuble.

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyée par Mme Julie Lemieux et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de 971.65 \$ toutes taxes en sus, pour l'installation et la configuration du programme pour le rôle en ligne par la Corporation Informatique Municipale (CIM). Que cette dépense soit affectée au compte budgétaire 02-130-00-414.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

134-08-17

Autorisation – Achat d'une trousse de premiers soins pour le Centre socioculturel

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyée par M. René-Philippe Hébert et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de 56.53 \$ toutes taxes en sus, pour l'achat d'une trousse de premiers soins. Que cette dépense soit affectée au compte budgétaire (02-701-21-640).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

135-08-17

1^{er} versement – Vidange collective des fosses septiques

Adoption d'une résolution concernant le premier versement de la Municipalité pour le nettoyage de 102 fosses et 3 excédents de tuyaux, facture n° 27795 et qui doit être payé au plus tard le 24 août 2017.

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque libellé à l'ordre de la firme «Fosse Septique Sanibert inc.» au montant de 13 813.14 \$ toutes taxes en sus. Que cette dépense soit affectée au compte budgétaire (02-414-00-529).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

136-08-17

Nomination du secrétaire d'élection

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Lise Charest et résolu que monsieur Sébastien Nadeau soit nommé au poste de secrétaire d'élection.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

137-08-17

Rémunération des employés d'élection

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu que la rémunération de la présidente d'élection et celle du secrétaire d'élection et celles des autres employés d'élection soient conforme aux tarifs proposés par le MAMOT. Que ces dépenses soient prélevées à même le poste budgétaire «OFFICIERS D'ÉLECTION – EMPLOYÉS RÉGULIERS» (02-140-00-141)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

138-08-17

Autoriser la directrice générale à effectuer les dépenses en lien avec l'élection 2017

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu d'autoriser la directrice générale à effectuer toute dépense nécessaire au bon déroulement de l'élection, soit matérielle ou pour l'embauche de personnel. Dans l'éventualité où il y aurait des dépassements de coûts par rapport aux prévisions budgétaires, que les montants excédentaires soient affectés aux activités de fonctionnement de l'année en cours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

139-08-17

Autoriser la directrice générale à effectuer les dépenses en lien avec le rôle d'évaluation triennal

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à procéder au transfert du rôle d'évaluation triennal (2018-2019-2020) et à émettre un chèque au montant de 395.00\$ toutes taxes en sus en paiement du transfert des nouvelles données. Que cette dépense soit prélevée à même le poste budgétaire « INTÉGRATION RÔLE D'ÉVALUATION » (02-150-00-414)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

GESTION DU TERRITOIRE

Avis de motion

Avis de motion est donné par M. Paul Cozens qu'à une prochaine séance, il sera adopté le «Règlement numéro 174-2 modifiant le règlement numéro 174-1 modifiant le règlement sur les nuisances 174 modifiant le règlement 131 (RMH450)».

Avis de motion

Avis de motion est donné par M. René-Philippe Hébert qu'à une prochaine séance, il sera adopté le «Règlement numéro 225-2017 modifiant le règlement numéro 220-2016 le règlement fixant les modalités de la prise en charge par la municipalité de Très-Saint-

Rédempteur de tout système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet d'une résidence isolée».

140-08-17

Premier projet de règlement numéro 224-2017

Il est proposé par M. Paul Cozens, secondé par M. René-Philippe Hébert et résolu d'adopter le projet de règlement suivant :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 224-2017

Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 155 afin de clarifier la définition du mot bâtiment et d'interdire d'utiliser un véhicule comme bâtiment.

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur a adopté un Règlement de zonage portant le numéro 155;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur juge approprié de modifier le règlement de zonage portant le numéro 155 afin de clarifier la définition du mot bâtiment et d'interdire d'utiliser un véhicule comme bâtiment;

ATTENDU QUE la Municipalité est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du Règlement de zonage portant le numéro 155 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QU' un «avis de motion» pour la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance régulière du 11 juillet 2017;

Que le règlement numéro 224-2017 soit adopté, et il est, par le présent règlement, statué et ordonné, sujet à toutes les approbations requises par la loi, comme suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 502 du Règlement de zonage numéro 155 est modifié par l'ajout à la suite du point i) du point suivant :

« j) Les véhicules, les remorques, ou tout élément conçu à l'origine comme une partie d'un véhicule, et servant de bâtiment.»

ARTICLE 3

L'annexe 3 du Règlement des permis et certificats numéro 157 est modifiée par l'ajout à la définition du mot *Bâtiment* de l'expression suivante :

« autre qu'un véhicule, une remorque, ou un bien conçu à l'origine comme un véhicule ou une partie de véhicule»

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté par le Conseil de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur au cours de la séance tenue le 2017

Monsieur Jean Lalonde, maire

Madame Louise Sisle-Héroux, directrice-générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion	11 juillet 2017
Adoption du premier projet	8 août 2017
Assemblée publique de consultation	: _____
Adoption du second projet	: _____
Adoption du règlement	: _____
Certificat de conformité émis	: _____

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

141-08-17

Appel d'offres sur invitation – Service de déneigement saison 2017-18

ATTENDU QUE le contrat pour le déneigement s'est terminé le 30 avril 2017;

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'autoriser la directrice générale à inviter trois entreprises à déposer une soumission pour la saison 2017-2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

142-08-17

Appel d'offres sur invitation - Sel de déglacage saison 2017-2018

ATTENDU QUE la saison du déneigement débute le 30 novembre 2017;

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'autoriser la directrice générale à inviter trois entreprises à déposer une soumission pour l'achat de sel pour la saison de déneigement 2017-2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

143-08-17

Budget – Journée de la Culture

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Lise Charest et résolu qu'un budget de sept cents dollars (700 \$) soit alloué à la conseillère, Mme Lise Charest, responsable de la journée de la Culture qui aura lieu le samedi 30 septembre 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Points d'information

1. Suivi Sûreté du Québec

Période de questions

Le maire, Jean Lalonde, invite les citoyens présents qui le désirent à poser des questions.

144-08-17

Levée de la séance

Il est proposé par M. René-Philippe Hébert, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu de lever la séance à 20 h 39.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 39.

Jean Lalonde, maire

Louise Sisle Héroux, directrice
générale et secrétaire-trésorière

